

Partenariats Hubert Curien (PHC)

Les partenariats Hubert Curien (PHC) s'inscrivent dans le cadre de la politique de soutien aux échanges scientifiques et technologiques internationaux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et sont mis en œuvre avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En France, les Partenariats Hubert Curien (PHC) sont mis en œuvre et financés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). La gestion de la plupart de ces partenariats a été confiée à Campus France.

Un partenariat est un projet de recherche, établi conjointement par deux équipes de recherche, l'une française, l'autre étrangère, qui bénéficient après évaluation du soutien financier des deux instances partenaires.

L'objectif des PHC est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux communautés scientifiques, en favorisant les nouvelles coopérations. Les PHC s'adressent aux laboratoires de recherche publics ou privés rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises.

Les soutiens alloués sont destinés à financer le "surcoût international" des projets, c'est-à-dire la mobilité des chercheurs engagés dans les Partenariats Hubert Curien. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Les financements sont accordés sur une base annuelle. Ils doivent donc impérativement être consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par les chercheurs partenaires auprès de leurs instances respectives, responsables de la gestion du partenariat, sont déclarés éligibles. Il est recommandé aux chercheurs français de s'en assurer.

Les instances partenaires se réunissent selon un calendrier propre à chaque partenariat pour confronter leur évaluation et décider conjointement en fonction de leurs priorités communes du soutien à accorder aux projets retenus.

Afin d'encourager la création de réseaux européens de recherche et contribuer ainsi à la construction de l'Espace européen de la recherche, vous avez la possibilité de déposer des candidatures sur le même thème de recherche dans le cadre de plusieurs PHC. Les procédures d'évaluation et de sélection des candidatures continueront à s'effectuer conformément aux règles habituelles du PHC dans le cadre duquel elles ont été déposées.

Neuf appels PHC sont ouverts à candidatures. Pour les informations spécifiques à chaque partenariat (objectifs, partenaire, thèmes de recherche prioritaires, financements, contacts, dossiers de candidature), nous vous invitons à consulter les pages correspondantes.

ALLEMAGNE	-	PHC Procope	-	date	limite	de	candidature	29	juin	2020
CROATIE	-	PHC Cogito	-	date	limite	de	candidature	29	juin	2020
ESTONIE	-	PHC Parrot	-	date	limite	de	candidature	2	juin	2020
IRAN	-	PHC Gundishapur	-	date	limite	de	candidature	30	juin	2020
ITALIE	-	PHC Galilée	-	date	limite	de	candidature	14	mai	2020
PAYS BAS	-	PHC Van Gogh	-	date	limite	de	candidature	15	juin	2020
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	-	PHC Barrande	-	date	limite	de	candidature	30	juin	2020
ROYAUME UNI	-	PHC Alliance	-	date	limite	de	candidature	4	mai	2020
TURQUIE	-	PHC Bosphore	-	date	limite	de	candidature	11	juin	2020



6 avril 2020
30 juin 2020

Pour en savoir plus

+ [Site de Campus France](#)

+ [Candidater à un PHC](#)